PEYRONNET AVOCATS

CHARTE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Cabinet est sensibilisé par tout ce qui touche l'environnement, la sphère sociale, l'éthique des affaires et les achats responsables. Le Cabinet s'adapte avec motivation aux évolutions réglementaires et légales dans le cadre de ses activités. Cette Charte atteste des engagements du Cabinet en matière sociale, éthique, environnementale et citoyenne.

1. ENGAGEMENT SOCIAL

1.1 Diversité

Le Cabinet s'attache à promouvoir la diversité, à travers notamment :

- Le refus de toutes formes de discrimination ;
- La prise en considération des contraintes liées à la parentalité de ses salariés et collaborateurs(trices).

1.2 Formation

Le Cabinet s'attache à ce que tous ses membres puissent suivent des formations régulières.

1.3 Bien-être au travail

Nous avons la conviction que le bien-être permet un travail efficace et efficient.

Dans cette optique, le Cabinet :

- Veille à la santé et à la sécurité des salariés et collaborateurs(trices) et à leurs conditions de travail agréables ;
- Lutte contre toutes formes de discriminations et de harcèlement ;
- Respecte la vie privée des salariés et de ses collaborateurs(trices) ;
- Encourage l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle par l'aménagement des horaires et la possibilité de télétravailler ;
- Favorise le dialogue constructif;
- Organise tout au long de l'année des évènements fédérateurs et conviviaux.



PEYRONNET AVOCATS

2. ENGAGEMENT ETHIQUE

2.1 Déontologie, transparence et conflits d'intérêts

Nos engagements comprennent entre autres :

- La vérification systématique des conflits d'intérêts avant toute ouverture de nouveau dossier;
- Le suivi de formation de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, les manquements et délits d'initiés et le financement du terrorisme, afin de lutter contre tous types de fraude, sensibiliser à ces questions et lancer des alertes le cas échéant.

2.2 Protection des données personnelles

Afin de garantir la confidentialité des données de ses membres mais aussi de ses clients, le Cabinet assure une veille permanente de ses systèmes d'information.

Notre système de gestion électronique des dossiers permet d'optimiser la gestion de tous ses documents et leur exploitation par des moyens électroniques sécurisés, spécialisés et performants.

3. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le contrôle et la réduction de notre empreinte environnementale est une préoccupation majeure et permanente du Cabinet, qui se traduit notamment par :

- La sensibilisation des utilisateurs à la protection de l'environnement afin de favoriser l'adoption de bonnes pratiques, notamment en matière d'impression de documents, de gestion des déchets et d'usages informatiques ;
- La limitation de la production de déchets en favorisant leur recyclage dans les espaces communs et les bureaux ;
- Le recours de préférence au transport ferroviaire pour une mobilité plus verte et aux visioconférences ;
- Des bureaux économes en consommations d'eau et d'énergie.

4. PRO BONO

Le Cabinet incite chacun de ses membres à donner de son temps et de son expertise au bénéfice de projets citoyens.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2022

